

Table des matières

Maladies cardioneurovasculaires et traitements du risque cardioneurovasculaire	2
Maladies cardioneurovasculaires	6
Maladies cardioneurovasculaires aigües	10
Maladies cardioneurovasculaires chroniques	14
Maladie coronaire	18
Syndrome coronaire aigu	22
Maladie coronaire chronique	26
Accident vasculaire cérébral	30
Accident vasculaire cérébral aigu	34
Séquelle d'accident vasculaire cérébral	38
Insuffisance cardiaque	42
Insuffisance cardiaque aigüe	46
Insuffisance cardiaque chronique	50
Artériopathie oblitérante du membre inférieur	54
Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque	58
Maladie valvulaire	62
Embolie pulmonaire aigüe	66
Autres affections cardiovasculaires	70



Maladies cardioneurovasculaires et traitements du risque cardioneurovasculaire

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 828 996
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,57 %

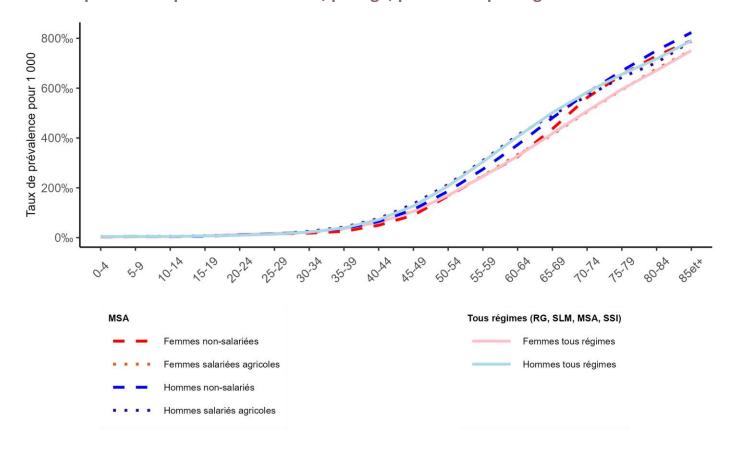
Taux de prévalence : 294,9 ‰

Âge moyen: 74,1 ans – Âge médian: 75 ans

Répartition hommes/femmes : 52,3 % / 47,7 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 79 443

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



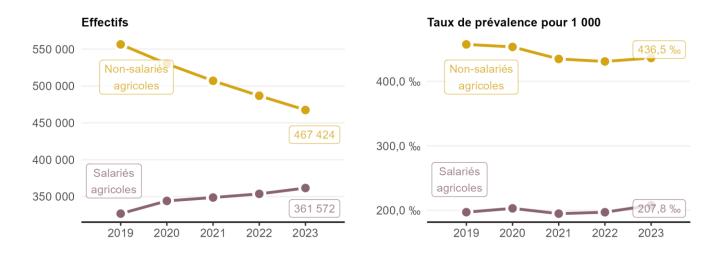


Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	467 424	102,7	***
Salariés	361 572	100,0	Non significatif

Source: SNDS

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



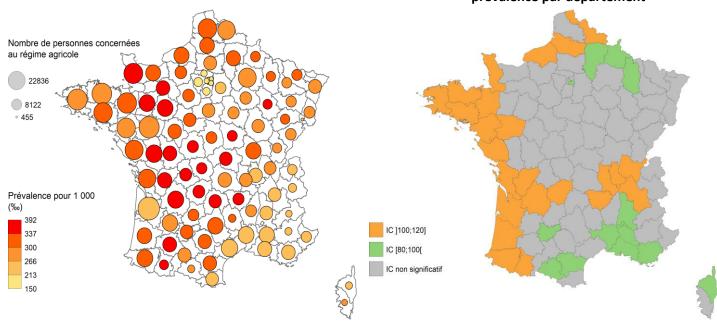
^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Répartition géographique



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie: Maladies cardioneurovasculaires et traitements du risque cardioneurovasculaire (MCT_CAT_CAT): est à retrouver ici: méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Maladies cardioneurovasculaires

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 387 449
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,43 %

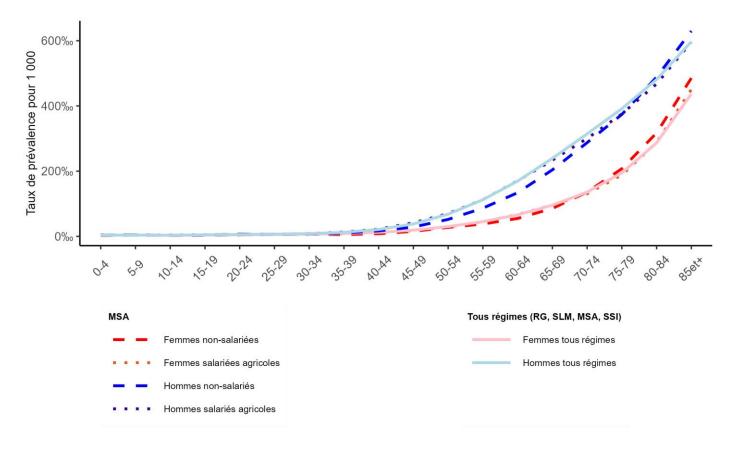
Taux de prévalence : 137,9 ‰

Âge moyen : 78,0 ans – Âge médian : 80 ans

Répartition hommes/femmes : 59,1 % / 40,9 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 54 703

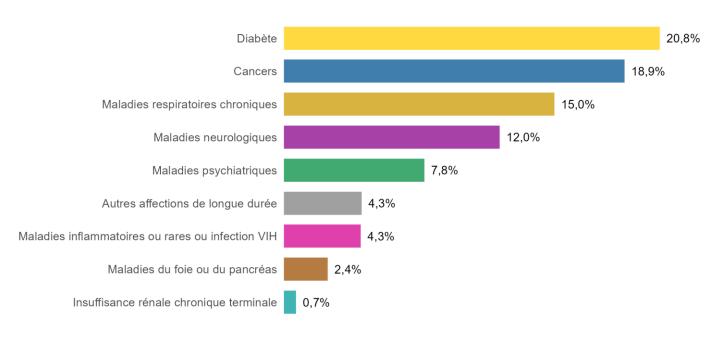
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

58,0 % des assurés pris en charge pour Maladies cardioneurovasculaires, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

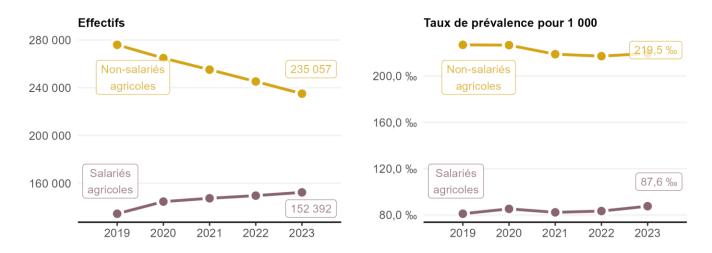
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	235 057	101,2	***
Salariés	152 392	98,9	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants Coût au régime agricole	
387 449	1 835 167 964€

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

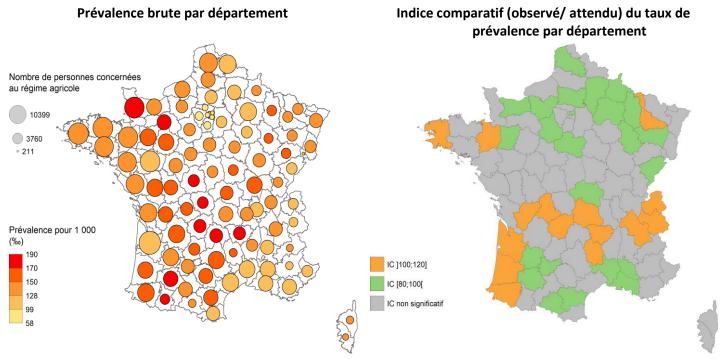


Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies cardioneurovasculaires (MCV_CAT_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Maladies cardioneurovasculaires aigües

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 33 636
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 4,83 %

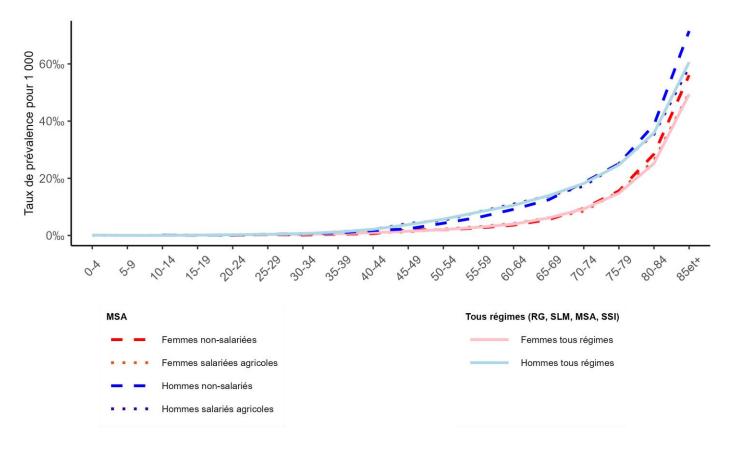
Taux de prévalence : 12,0 ‰

• Âge moyen: 80,8 ans – Âge médian: 85 ans

Répartition hommes/femmes : 54,1 % / 45,9 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 29 926

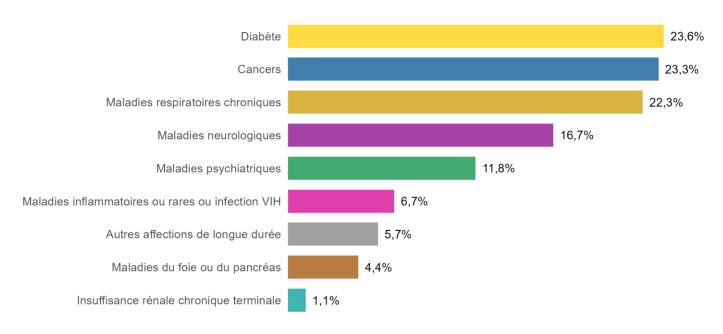
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

70,2 % des assurés pris en charge pour *Maladies cardioneurovasculaires aigües*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

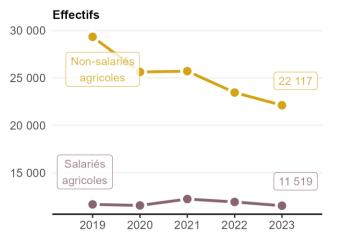
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	22 117	108,6	***
Salariés	11 519	99,6	Non significatif

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants Coût au régime agricole	
33 636	407 618 975€

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

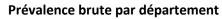


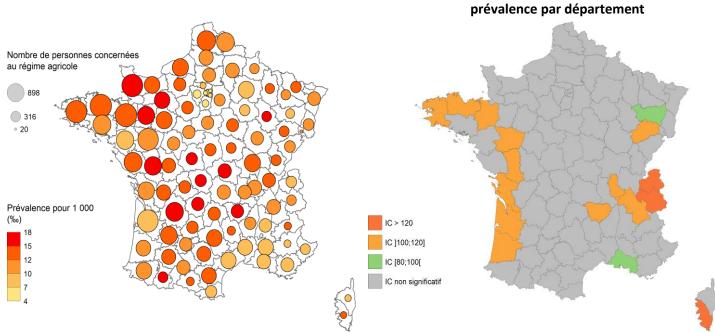


Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

Répartition géographique





Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies cardioneurovasculaires aigües (MCV_CAT_AIG) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Maladies cardioneurovasculaires chroniques

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 379 103
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,4 %

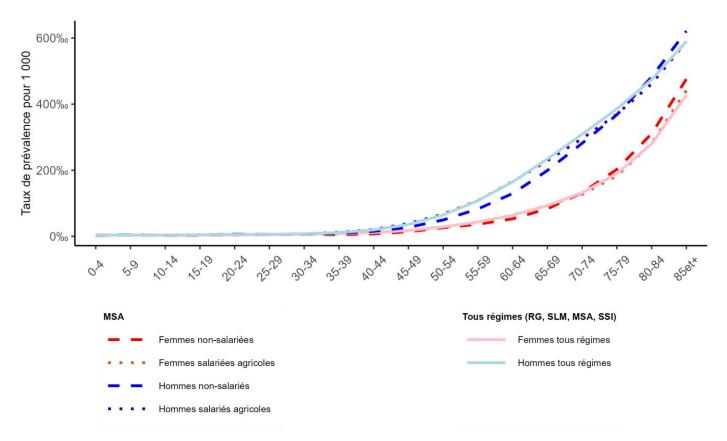
Taux de prévalence : 134,9 ‰

Âge moyen : 78,0 ans – Âge médian : 80 ans

Répartition hommes/femmes : 59,2 % / 40,8 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 53 303

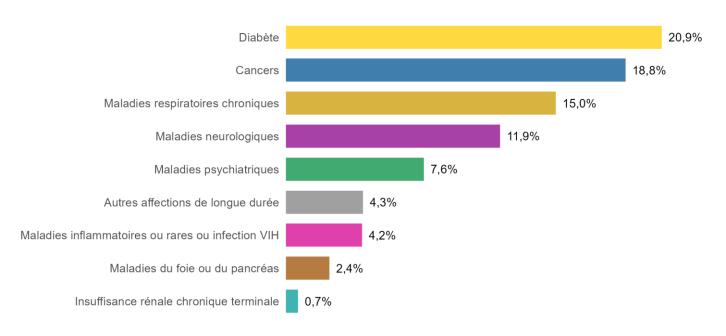
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

57,9 % des assurés pris en charge pour *Maladies cardioneurovasculaires chroniques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

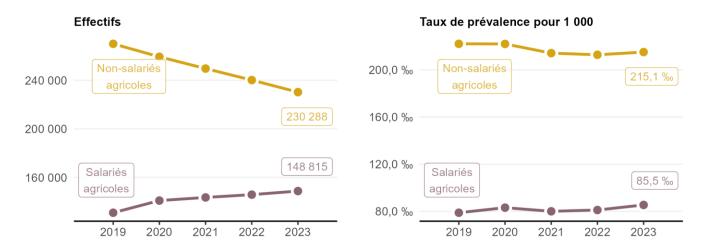
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	230 288	101,3	***
Salariés	148 815	99,0	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants Coût au régime agricole	
379 103	1 427 548 989€

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

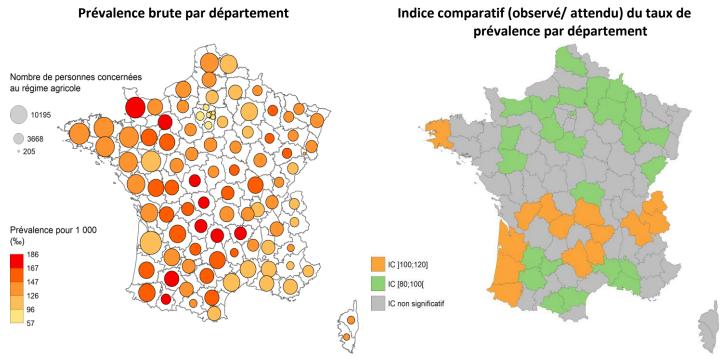


Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies cardioneurovasculaires chroniques (MCV_CAT_CHR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Maladie coronaire

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 141 931
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,81 %

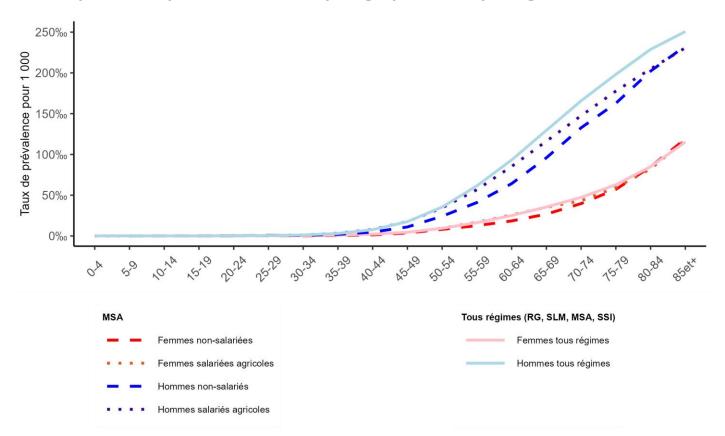
Taux de prévalence : 50,5 ‰

• Âge moyen: 76,7 ans – Âge médian: 77 ans

Répartition hommes/femmes : 70,0 % / 30,0 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 19 906

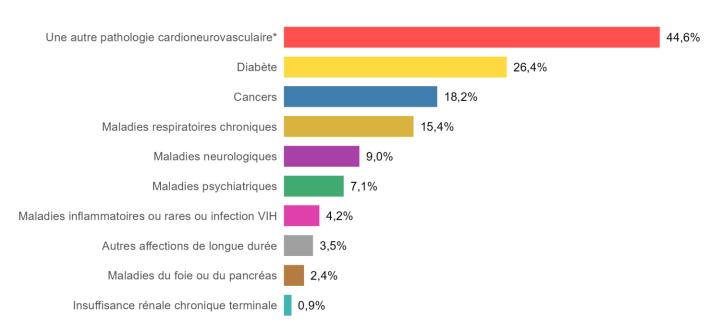
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,9 % des assurés pris en charge pour Maladie coronaire, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	80 142	87,4	***
Salariés	61 789	92,6	***

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants Coût au régime agricole	
141 931	386 447 027€

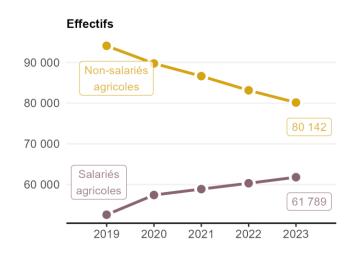
Source: SNDS

^{*} dont 26,1% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 9,4% Maladie valvulaire ; 9,3% Artériopathie périphérique ; 3,6% Autres affections cardiovasculaires ; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



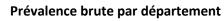
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

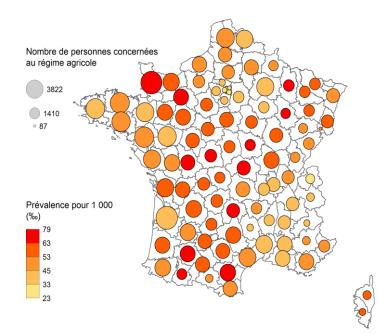




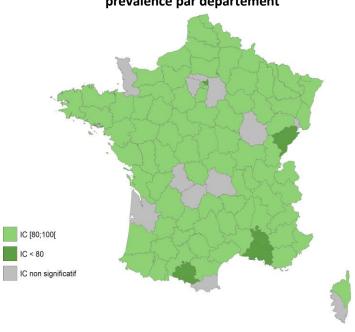
Source: SNDS

Répartition géographique





Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladie coronaire (MCV_SCO_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Syndrome coronaire aigu

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 6 192
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,04 %

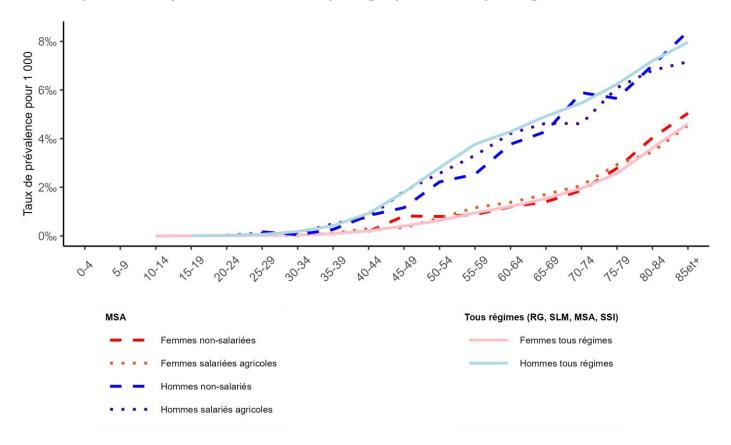
• Taux de prévalence : 2,2 ‰

Âge moyen: 73,8 ans – Âge médian: 75 ans

Répartition hommes/femmes : 67,8 % / 32,2 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 6 001

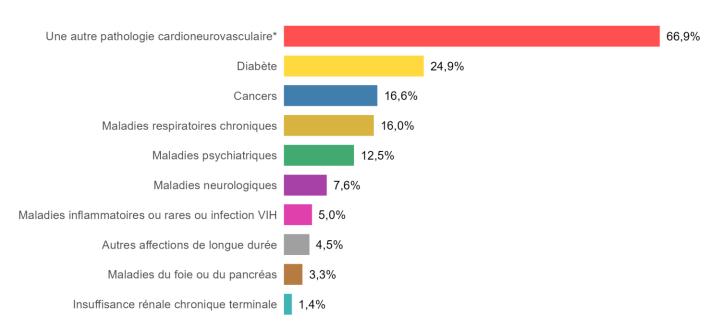
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

84,4 % des assurés pris en charge pour Syndrome coronaire aigu, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	3 476	98,4	Non significatif
Salariés	2 716	96,2	**

Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants Coût au régime agricole	
6 192	75 785 943€

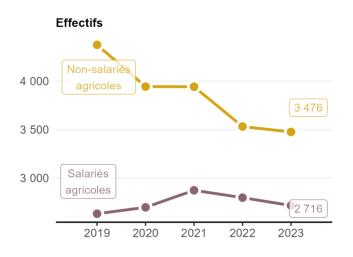
Source: SNDS

^{*} dont 43,7% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque; 18,5% Maladie valvulaire; 11,1% Artériopathie périphérique; 2,8% Autres affections cardiovasculaires; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

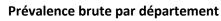


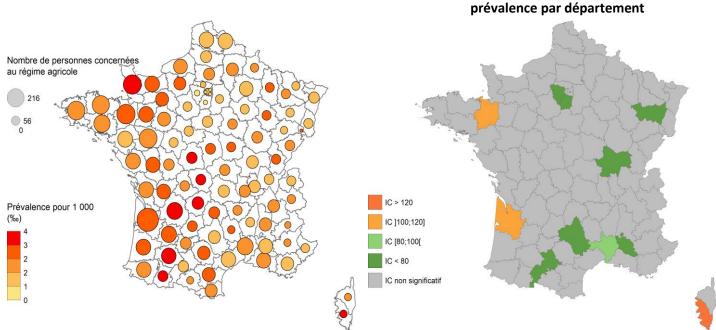


Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

Répartition géographique





Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Syndrome coronaire aigu (MCV_SCO_AIG) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Maladie coronaire chronique

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 135 739
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,71 %

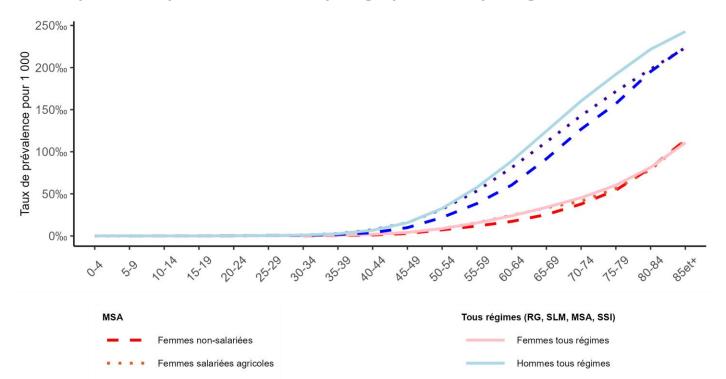
Taux de prévalence : 48,3 ‰

Âge moyen: 76,8 ans – Âge médian: 77 ans

Répartition hommes/femmes : 70,1 % / 29,9 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 20 469

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



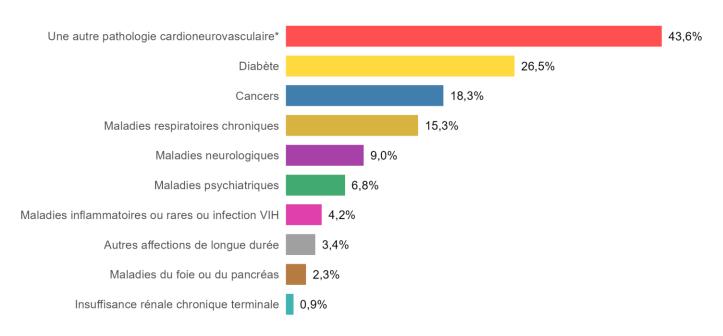
Source: SNDS

Hommes non-salariés
Hommes salariés agricoles



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,4 % des assurés pris en charge pour Maladie coronaire chronique, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	76 666	87,0	***
Salariés	59 073	92,5	***

Consomman agri	Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
135 739	310 661 084€	

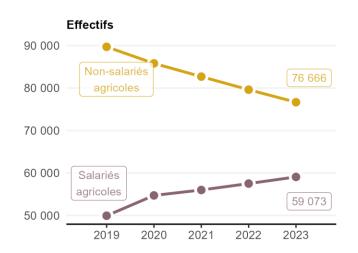
Source: SNDS

^{*} dont 25,3% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 9,2% Artériopathie périphérique ; 9,0% Maladie valvulaire ; 3,6% Autres affections cardiovasculaires ; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

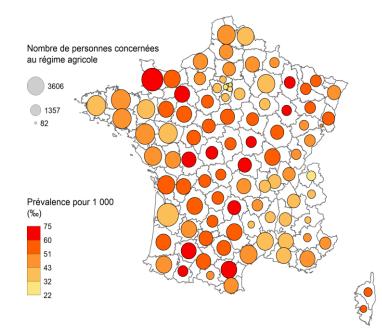




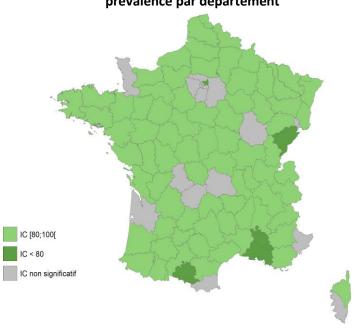
Source: SNDS

Répartition géographique





Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladie coronaire chronique (MCV_SCO_CHR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Accident vasculaire cérébral

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 66 571
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,33 %

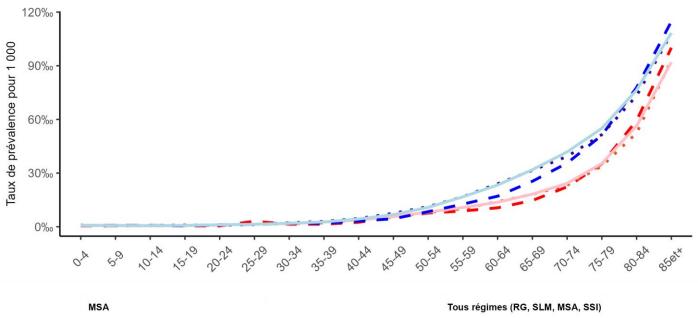
• Taux de prévalence : 23,7 ‰

Âge moyen: 78,8 ans – Âge médian: 83 ans

Répartition hommes/femmes : 52,6 % / 47,4 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 16 170

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



MSA

Femmes non-salariées

Femmes salariées agricoles

Hommes non-salariés

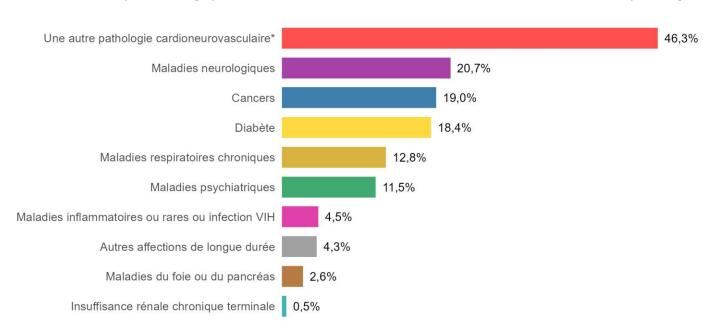
Hommes salariés agricoles

Hommes salariés agricoles



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

76,1 % des assurés pris en charge pour Accident vasculaire cérébral, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	41 144	99,8	Non significatif
Salariés	25 427	98,3	***

Consomman agri	Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
66 571	348 044 937€	

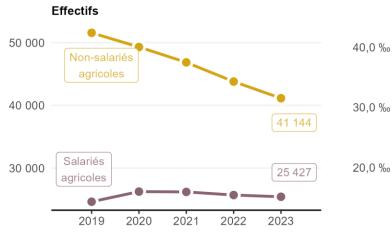
Source: SNDS

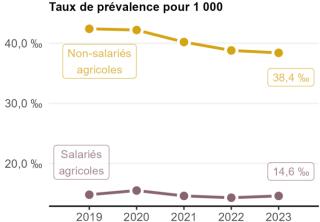
^{*} dont 28,0% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 7,3% Maladie valvulaire ; 7,1% Artériopathie périphérique ; 3,9% Autres affections cardiovasculaires ; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

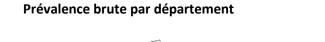




Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

Répartition géographique



prévalence par département Nombre de personnes concernées au régime agricole Prévalence pour 1 000 (%) IC > 120 33 IC]100;120] 28 24 IC [80;100[21 IC non significatif 17

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Accident vasculaire cérébral (MCV_AVC_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Accident vasculaire cérébral aigu

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 8 365
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 4,87 %

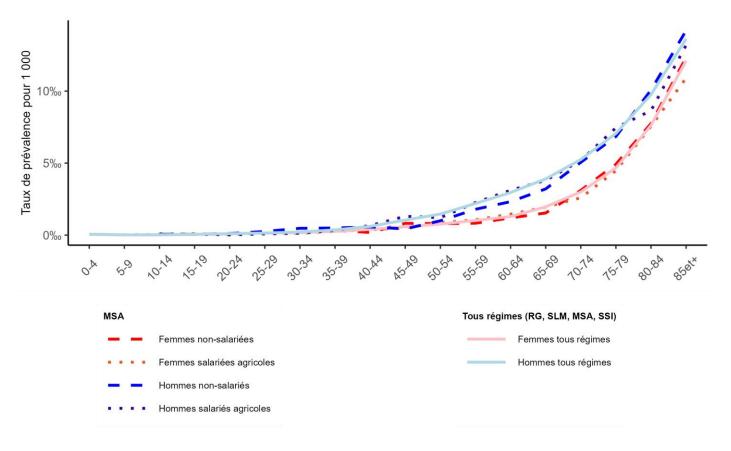
• Taux de prévalence : 3,0 ‰

• Âge moyen : 78,9 ans – Âge médian : 82 ans

• Répartition hommes/femmes : 53,8 % / 46,2 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 8 080

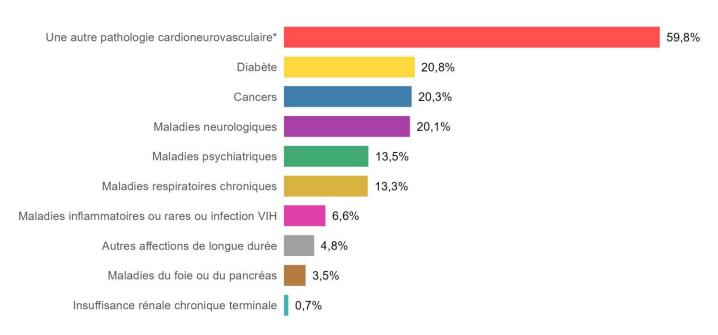
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

84,6 % des assurés pris en charge pour Accident vasculaire cérébral aigu, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	5 240	99,1	Non significatif
Salariés	3 125	97,5	Non significatif

Consomman agri	Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
8 365	144 944 399€	

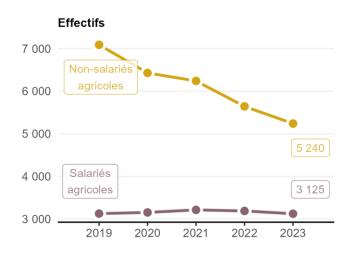
Source: SNDS

^{*} dont 43,4% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 10,9% Maladie valvulaire ; 8,4% Artériopathie périphérique ; 4,0% Autres affections cardiovasculaires ; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



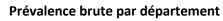
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

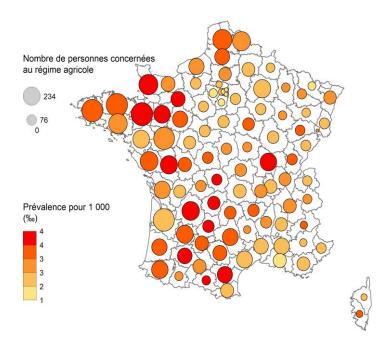




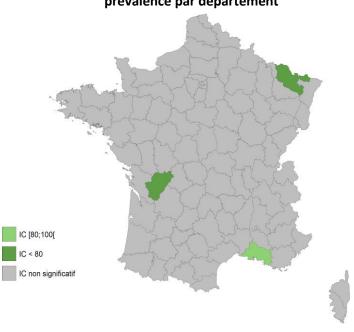
Source: SNDS

Répartition géographique





Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Accident vasculaire cérébral aigu (MCV_AVC_AIG) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Séquelle d'accident vasculaire cérébral

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 58 206
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,09 %

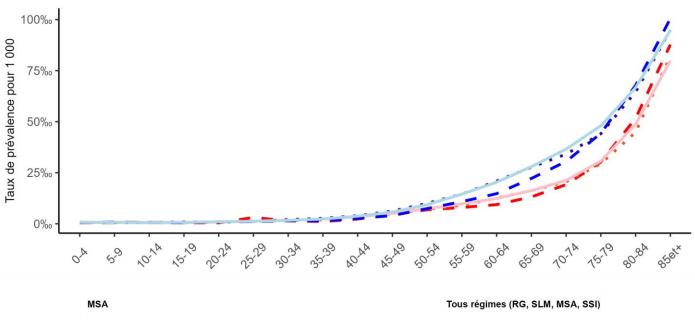
Taux de prévalence : 20,7 ‰

Âge moyen: 78,8 ans – Âge médian: 83 ans

Répartition hommes/femmes : 52,5 % / 47,5 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 14 930

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



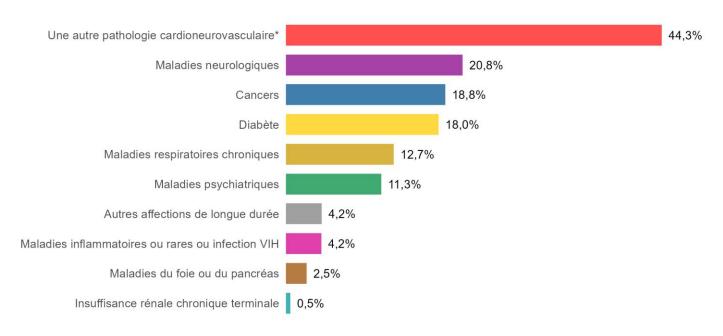
Femmes non-salariées
Femmes salariées agricoles
Hommes non-salariés
Hommes salariés agricoles

Femmes tous régimes
Hommes tous régimes



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

74,9 % des assurés pris en charge pour *Séquelle d'accident vasculaire cérébral*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

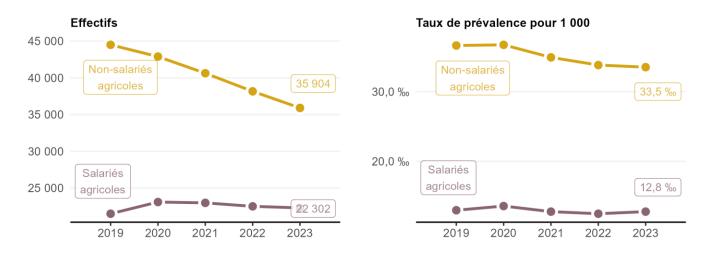
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	35 904	99,9	Non significatif
Salariés	22 302	98,4	**

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
58 206	203 100 537€	

^{*} dont 25,8% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 6,9% Artériopathie périphérique ; 6,8% Maladie valvulaire ; 3,9% Autres affections cardiovasculaires ; ...

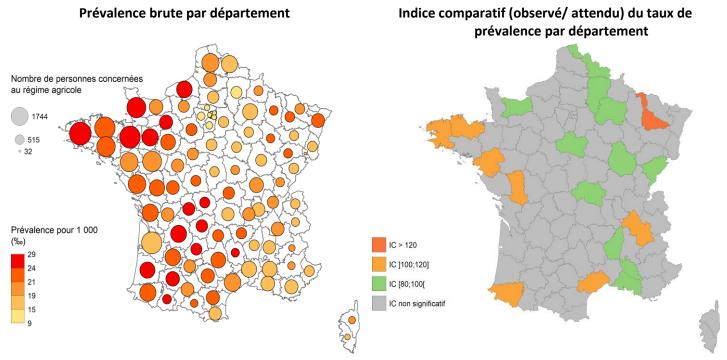
^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair: sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris: différences non significatives. Orange / Rouge: surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Séquelle d'accident vasculaire cérébral (MCV_AVC_CHR) : est à retrouver ici
 : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Insuffisance cardiaque

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 78 807
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 4,53 %

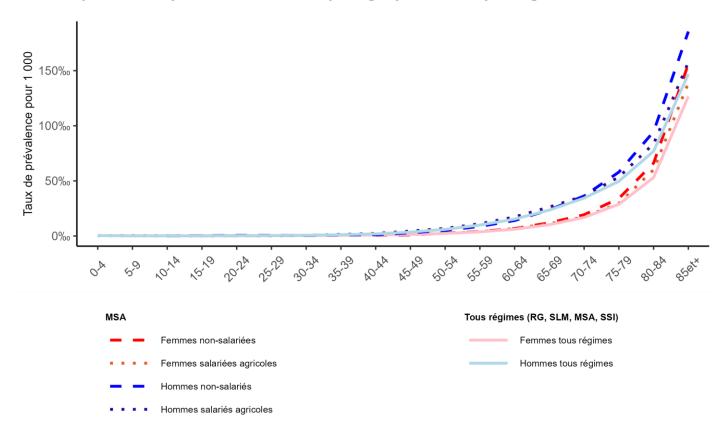
Taux de prévalence : 28,0 ‰

• Âge moyen: 83,5 ans – Âge médian: 87 ans

Répartition hommes/femmes : 50,7 % / 49,3 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 25 994

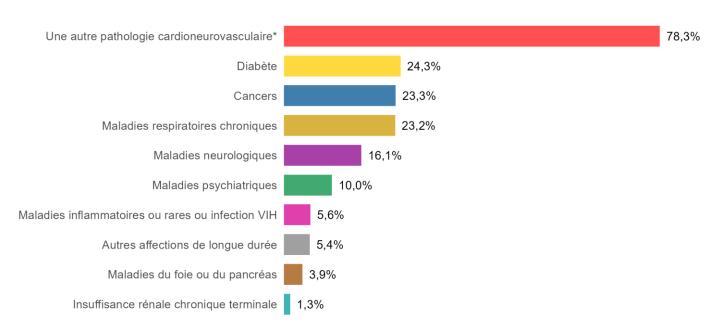
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

93,0 % des assurés pris en charge pour Insuffisance cardiaque, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	54 652	120,4	***
Salariés	24 155	108,8	***

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
78 807	364 118 637€	

Source: SNDS

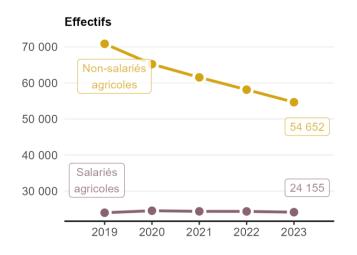
^{*} dont 57,5% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque; 18,8% Maladie valvulaire; 9,6% Artériopathie

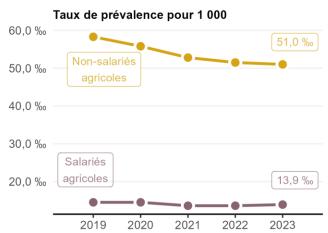
périphérique ; 6,4% Autres affections cardiovasculaires ; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



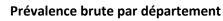
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

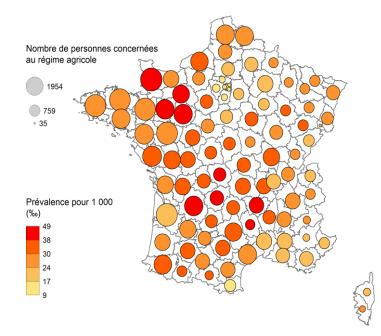




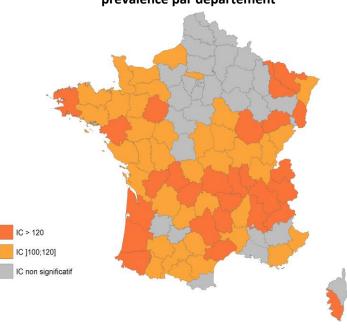
Source: SNDS

Répartition géographique





Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair: sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris: différences non significatives. Orange / Rouge: surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Insuffisance cardiaque (MCV_ICA_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



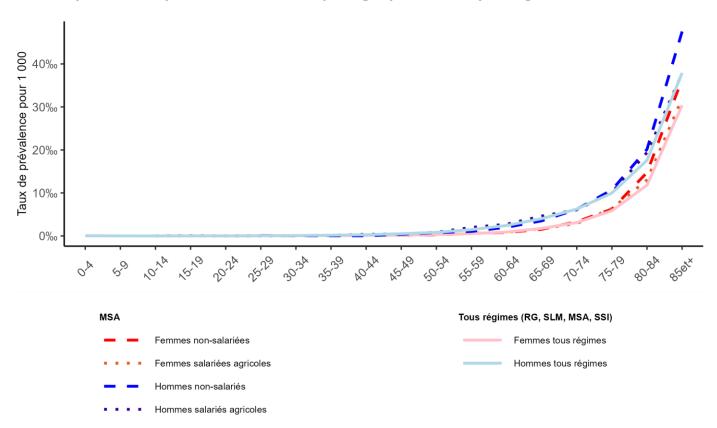
Insuffisance cardiaque aigüe

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 17 091
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : 6,18 %
- Taux de prévalence : 6,1 ‰
- Âge moyen: 85,2 ans Âge médian: 88 ans
- Répartition hommes/femmes : 49,7 % / 50,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 14 599

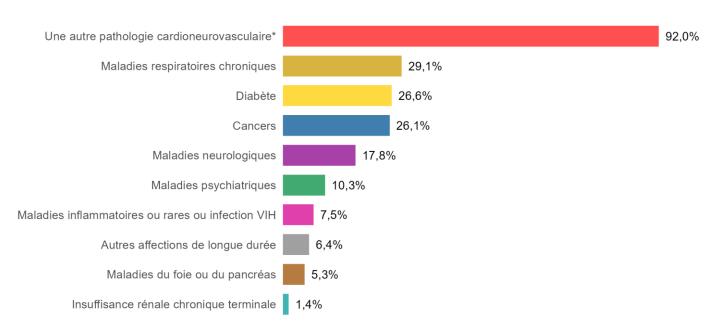
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

98,5 % des assurés pris en charge pour *Insuffisance cardiaque aigüe*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	12 247	117,5	***
Salariés	4 844	104,5	***

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
17 091	166 810 080€	

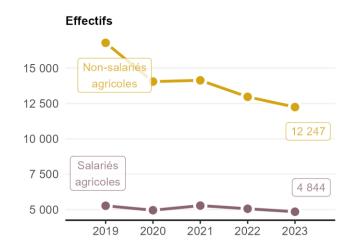
Source: SNDS

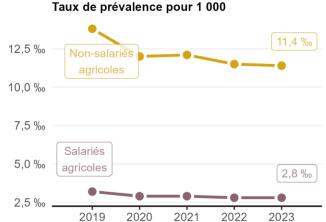
^{*} dont 76,9% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 32,4% Maladie valvulaire ; 12,9% Artériopathie périphérique ; 6,9% Autres affections cardiovasculaires ; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



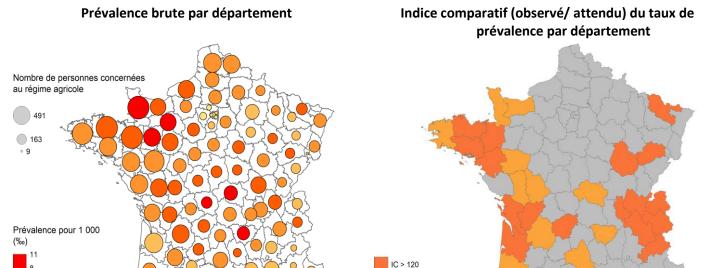
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





Source: SNDS

Répartition géographique



IC]100;120]
IC non significatif

Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair: sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris: différences non significatives. Orange / Rouge: surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Insuffisance cardiaque aigüe (MCV_ICA_AIG) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Insuffisance cardiaque chronique

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 61 716 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 4,04 %

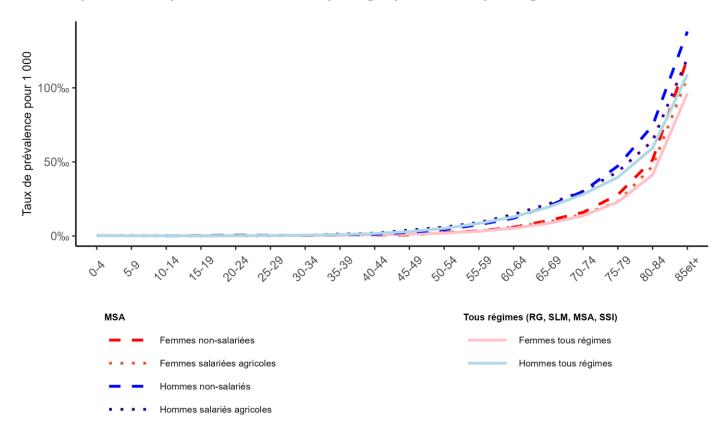
Taux de prévalence : 22,0 ‰

Âge moyen: 83,0 ans - Âge médian: 86 ans

Répartition hommes/femmes: 50,9 % / 49,1 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 25 035

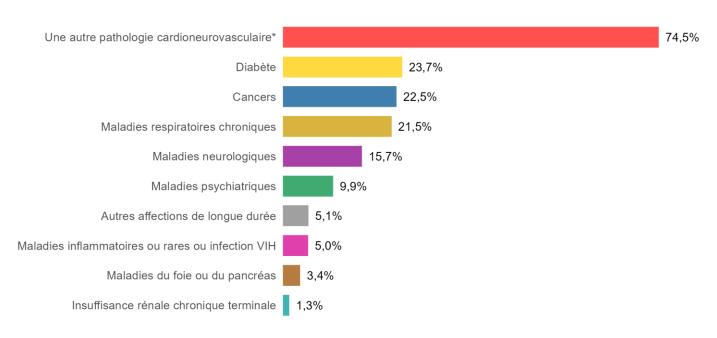
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

91,5 % des assurés pris en charge pour *Insuffisance cardiaque chronique*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	42 405	121,3	***
Salariés	19 311	109,9	***

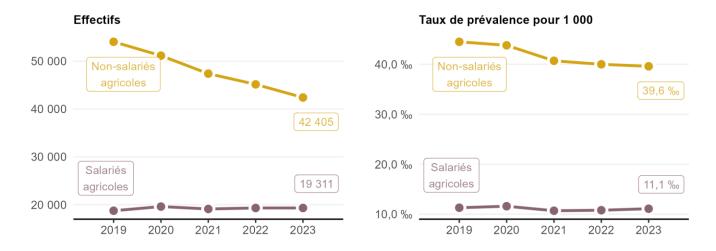
Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
61 716	197 308 557€	

Source: SNDS

^{*} dont 52,2% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 15,0% Maladie valvulaire ; 8,6% Artériopathie périphérique ; 6,3% Autres affections cardiovasculaires ; ...

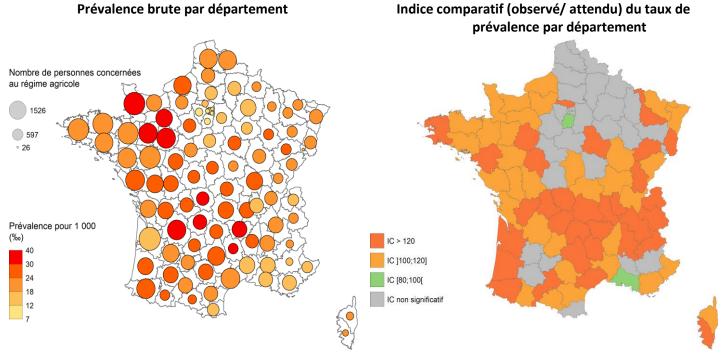
^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair: sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris: différences non significatives. Orange / Rouge: surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Insuffisance cardiaque chronique (MCV_ICA_CHR) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Artériopathie oblitérante du membre inférieur

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 44 004
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,94 %

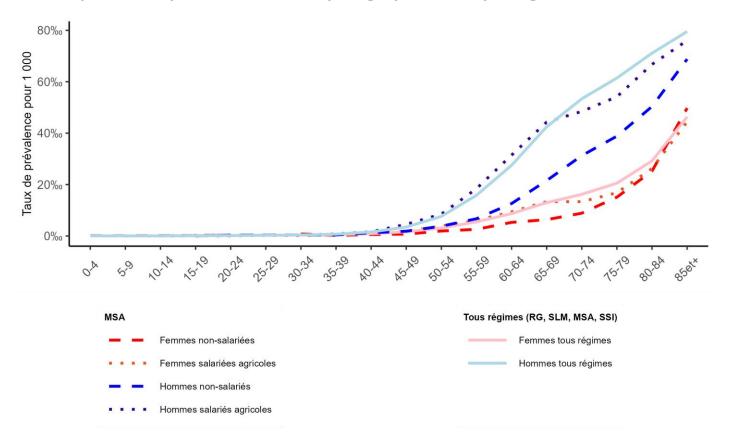
• Taux de prévalence : 15,7 ‰

• Âge moyen: 77,7 ans – Âge médian: 79 ans

Répartition hommes/femmes : 65,2 % / 34,8 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 9 315

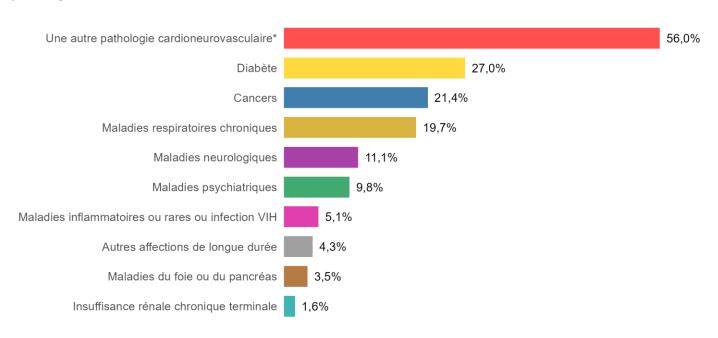
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

81,7 % des assurés pris en charge pour *Artériopathie oblitérante du membre inférieur*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

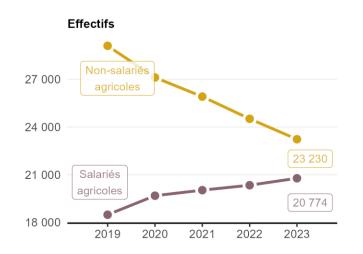
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	23 230	76,7	***
Salariés	20 774	98,4	**

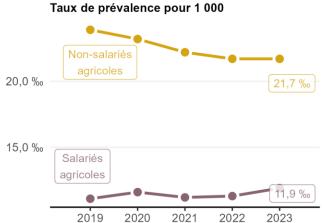
Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants Coût au régin agricole		
44 004	152 139 183€	

^{*} dont 26,0% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 9,1% Maladie valvulaire ; 5,7% Autres affections cardiovasculaires ; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



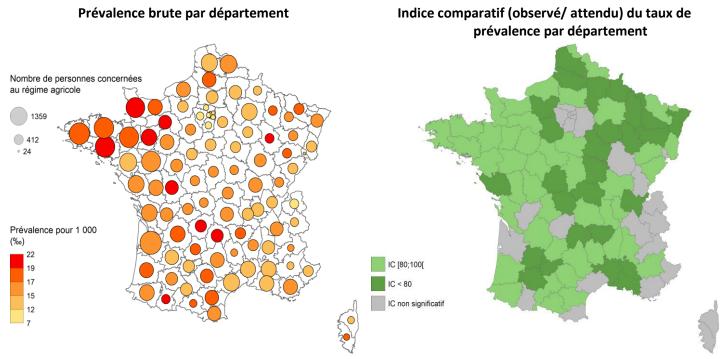


2020

Source: SNDS

2023

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

🔳 Vert foncé 🖊 🔃 Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Artériopathie oblitérante du membre inférieur (MCV_APE_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 169 598
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,16 %

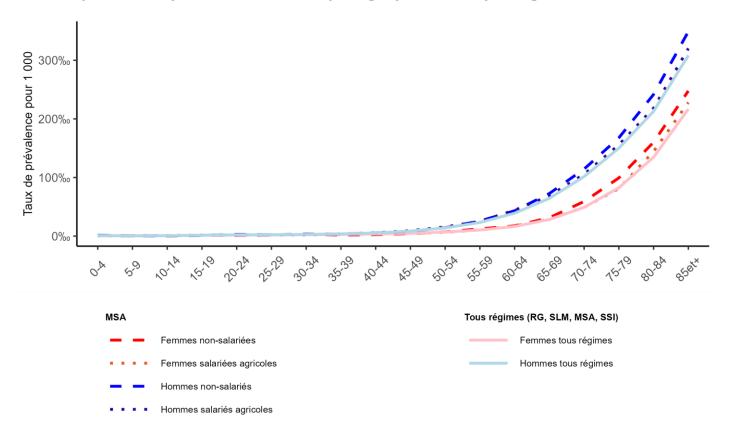
Taux de prévalence : 60,3 ‰

• Âge moyen : 80,8 ans – Âge médian : 84 ans

Répartition hommes/femmes : 56,4 % / 43,6 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 40 827

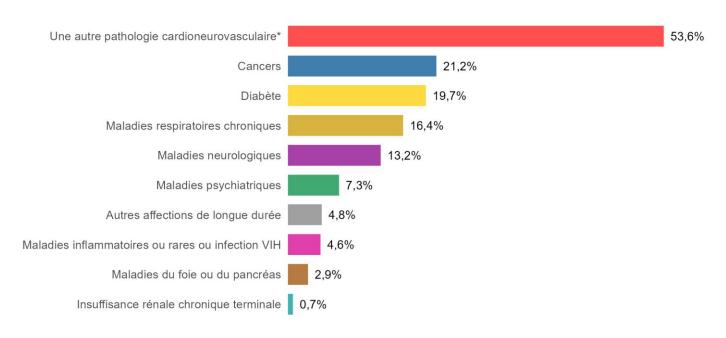
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

78,1 % des assurés pris en charge pour *Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	112 181	113,9	***
Salariés	57 417	104,3	***

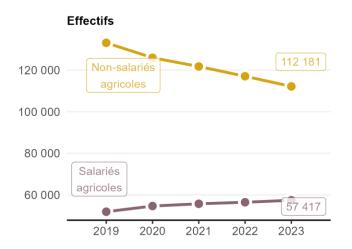
Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
169 598	341 413 443€	

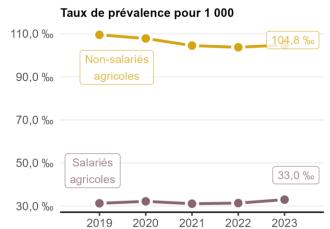
^{*} dont 12,3% Maladie valvulaire ; 6,8% Artériopathie périphérique ; 5,0% Autres affections cardiovasculaires ; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

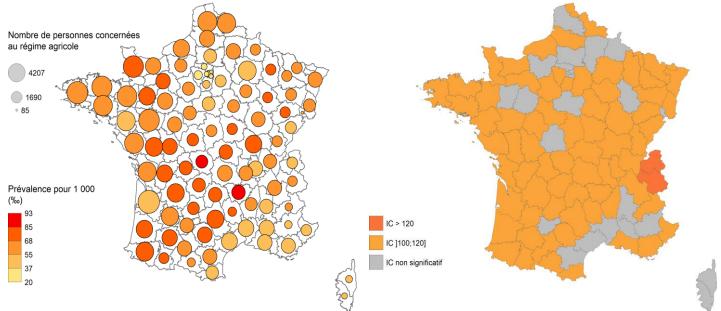




Source: SNDS

Répartition géographique





Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

🔳 Vert foncé 🖊 🔃 Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris : différences non significatives. Orange / Rouge : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque (MCV_TRC_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Maladie valvulaire

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 43 353
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,23 %

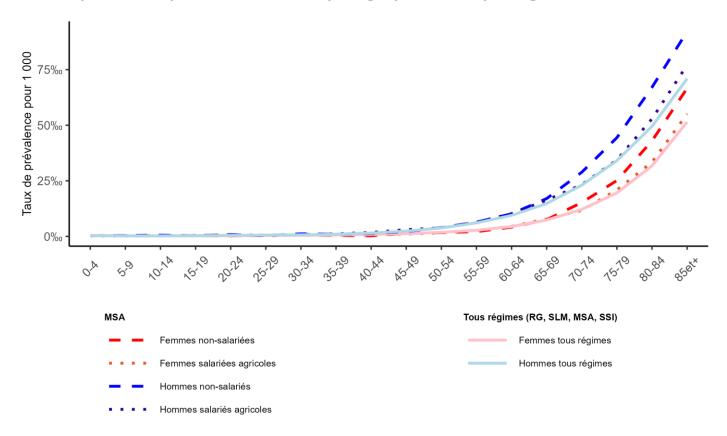
Taux de prévalence : 15,4 ‰

• Âge moyen : 80,8 ans – Âge médian : 84 ans

Répartition hommes/femmes : 55,6 % / 44,4 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 12 986

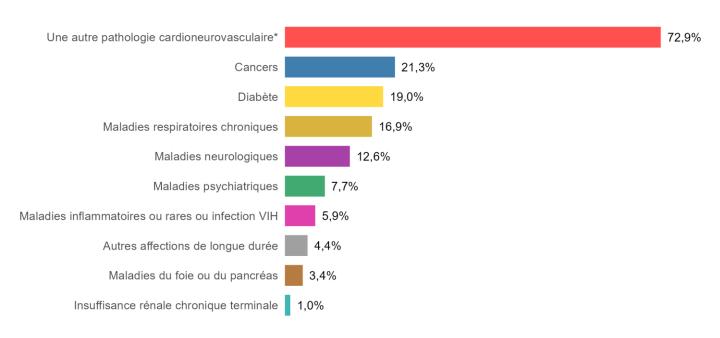
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

86,0 % des assurés pris en charge pour Maladie valvulaire, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	29 576	127,8	***
Salariés	13 777	105,5	***

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
43 353	163 246 966€	

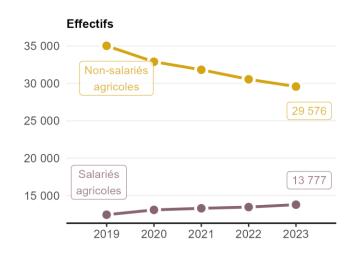
Source: SNDS

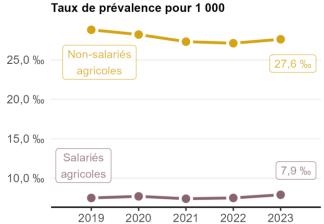
^{*} dont 48,0% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 9,2% Artériopathie périphérique ; 6,6% Autres affections cardiovasculaires ; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



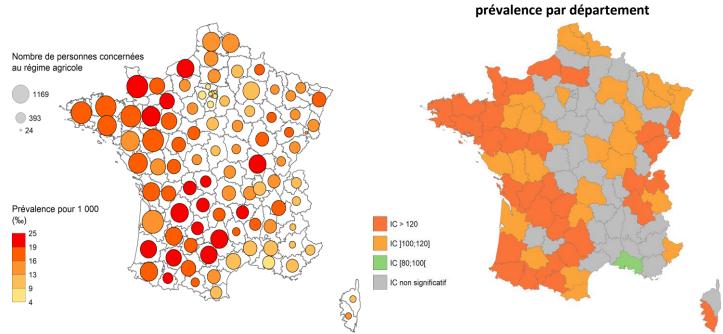


Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

Répartition géographique





Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair: sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris: différences non significatives. Orange / Rouge: surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladie valvulaire (MCV_MVA_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Embolie pulmonaire aigüe

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 3 150
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,13 %

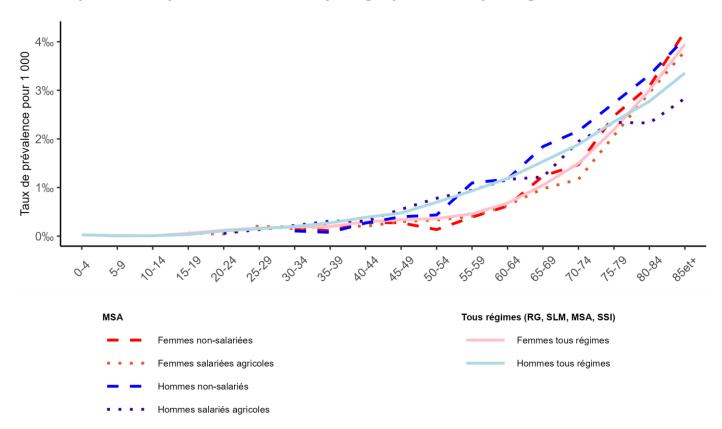
Taux de prévalence : 1,1 ‰

Âge moyen: 76,2 ans – Âge médian: 79 ans

Répartition hommes/femmes : 51,7 % / 48,3 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 3 090

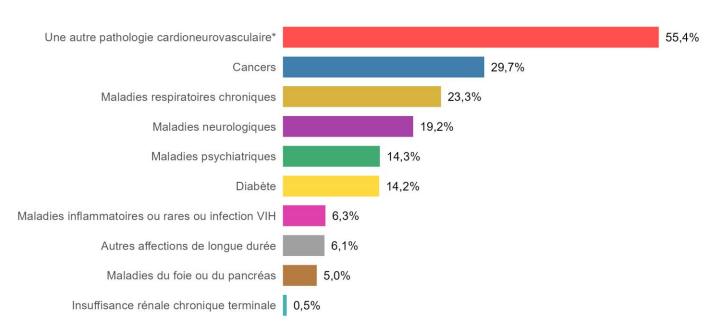
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

85,3 % des assurés pris en charge pour Embolie pulmonaire aigüe, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 970	108,7	***
Salariés	1 180	93,3	**

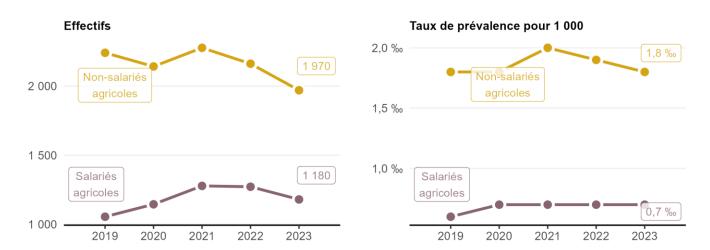
Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
3 150	20 078 552€	

Source: SNDS

^{*} dont 29,0% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 9,4% Maladie valvulaire ; 7,9% Artériopathie périphérique ; 3,6% Autres affections cardiovasculaires ; ...

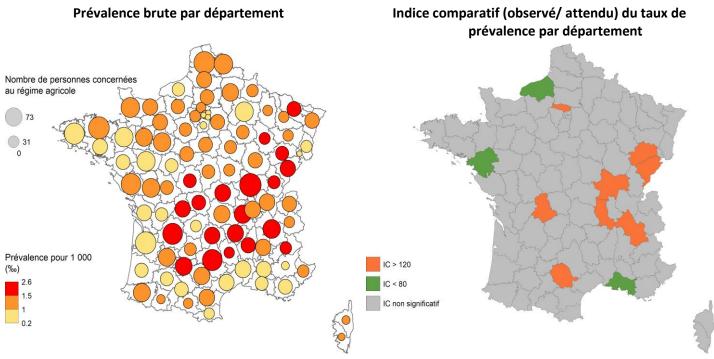
^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair: sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris: différences non significatives. Orange / Rouge: surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Embolie pulmonaire aigüe (MCV_EPU_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Autres affections cardiovasculaires

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 30 344 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,36 %

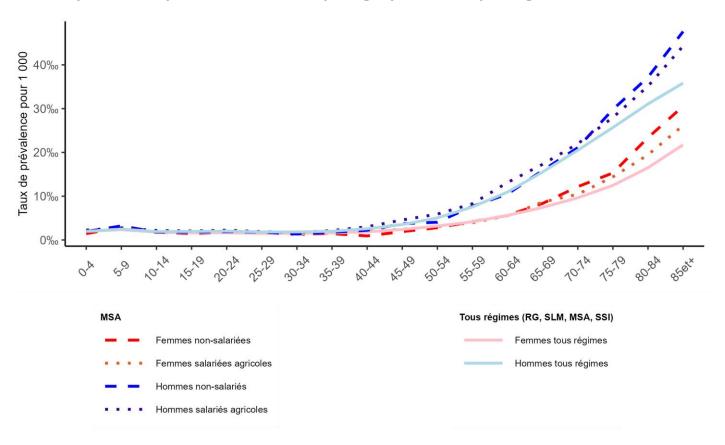
Taux de prévalence : 10,8 ‰

Âge moyen: 73,8 ans – Âge médian: 78 ans

Répartition hommes/femmes: 61,0 % / 39,0 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 2 437

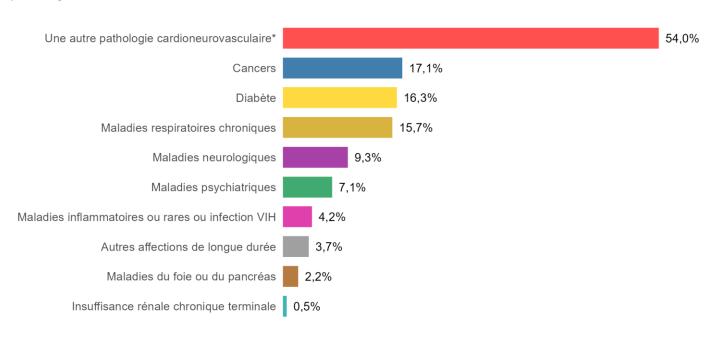
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

75,4 % des assurés pris en charge pour *Autres affections cardiovasculaires*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	17 537	122,2	***
Salariés	12 807	112,1	***

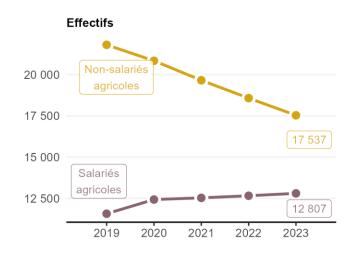
Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants	Coût au régime agricole
30 344	59 679 218€

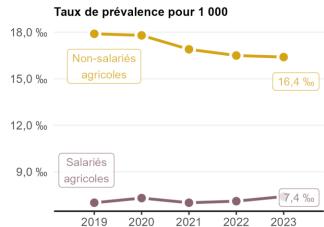
^{*} dont 27,9% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 9,5% Maladie valvulaire ; 8,3% Artériopathie périphérique ; ...

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



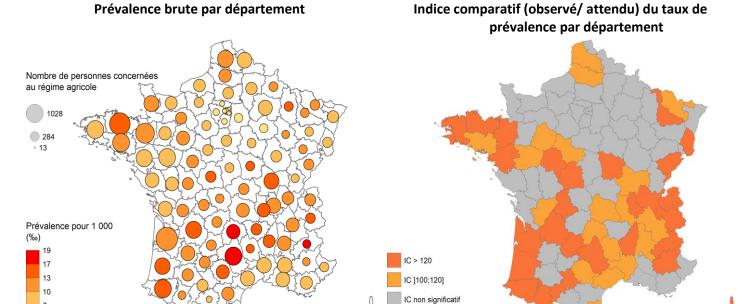
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





Source: SNDS

Répartition géographique



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair: sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris: différences non significatives. Orange / Rouge: surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres affections cardiovasculaires (MCV_AUT_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.